



DOCUMENT INTERNE

LE CERTIFICAT D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE (CEE) : un levier commercial puissant pour accélérer notre présence sur le marché très porteur de la rénovation énergétique.

LES 5 BONNES RAISONS POUR VALORISER L'INTÉRÊT DES CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE (CEE) AUPRÈS DE NOS CLIENTS ARTISANS :

1. Pour profiter avec succès de la dynamique commerciale actuelle du marché de la rénovation énergétique
2. Pour augmenter vos ventes de matériaux et accessoires d'isolation
3. Pour contribuer à l'amélioration du CA et de la marge de vos clients, avec la promesse d'un paiement rapide de la prime CEE pour leurs clients.
4. Pour leur permettre de toucher sans risque financier la clientèle des familles modestes, désormais bénéficiaires des aides généreuses de la rénovation énergétique.
5. Pour fidéliser sans effort nos clients artisans grâce à ce dispositif « gagnant –gagnant ».

COMMENT SUSCITER L'INTÉRÊT, RECRUTER DE NOUVEAUX CLIENTS ET FIDÉLISER EFFICACEMENT LES CLIENTS ARTISANS AUTOUR DE LA PRIME CEE ?

- Par une capacité de conseil pertinente orientée vers les meilleures solutions d'isolation actuelles (matériaux isolants, accessoires, systèmes de pose,...)
- Par une connaissance précise et objective de leurs caractéristiques techniques, pour satisfaire aux exigences de performances conditionnant l'obtention de la Prime CEE
- Par la valorisation auprès des artisans du label qualité RGE, l'accompagnement pour les former et l'encouragement pour qu'il le renouvelle
- Par une capacité pédagogique à leur expliquer la diversité des aides financières pour la rénovation énergétique et à les accompagner sur la partie administrative (devis, facture...) des dossiers primes CEE de leurs clients.

VOTRE ARGUMENTAIRE DE VENTE POUR CONVAINCRE VOS CLIENTS ARTISANS

5 ARGUMENTS CLÉS POUR PROMOUVOIR L'ATTRAIT DES CEE AUPRÈS DE LEUR CLIENT PARTICULIER

- Devenir un prescripteur actif des solutions d'amélioration énergétique de l'habitat auprès des particuliers.
- Permettre à leurs clients de financer à moindre frais le projet de rénovation thermique de leur logement.
- Etablir des devis plus compétitifs et donc « gagnant - gagnant » pour leurs travaux d'isolation.
- Renforcer durablement la relation de confiance avec leurs clients particuliers :
« grâce à mon artisan et avec un faible investissement j'ai gagné en confort dans mon logement, réduit ma facture énergétique et valorisé mon patrimoine immobilier ».
- En résumé, se différencier de ses concurrents, par le conseil et le service.

QUELLES CONDITIONS POUR REJOINDRE LE RÉSEAU DES 50 000 ARTISANS HABILITÉS À PROPOSER LA PRIME CEE À LEURS CLIENTS ?

- Disposer d'une qualification RGE valide (ou s'engager à utiliser un sous-traitant RGE pour les travaux de rénovation énergétique ou d'isolation éligibles au dispositif CEE)
- Etre en capacité de réaliser des travaux de rénovation de qualité, dans le strict respect des « règles de l'art » du bâtiment, de la réglementation thermique et des DTU.
- Respecter les conditions d'éligibilité au dispositif CEE déterminant la validation des primes destinées à leurs clients :
 - Travaux de rénovation ouvrant droit aux CEE (*) réalisés pour un particulier dans un logement occupé et achevé depuis plus de 2 ans.
 - Recours à des techniques et matériaux d'isolation performants et permettant d'atteindre un niveau minimal de résistance thermique pour chacune des parois à isoler.
Exemple : $R >$ ou égal à $7 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$ pour les combles perdus.
 - Justificatifs sous forme de factures travaux sur lesquelles sont précisées les performances thermiques des produits mis en œuvre ou à défaut certificats ACERMI ou ATEC.

(*) Isolation thermique des murs par l'intérieur ou par l'extérieur, de la toiture (y compris toitures terrasses) et des combles. Isolation thermique sur ou sous plancher donnant sur vide sanitaire, terre-plein ou local ouvert.

BON À RAPPELER...

LES AVANTAGES DU LABEL RGE POUR UNE ENTREPRISE

Pour une entreprise du bâtiment, être Reconnue Garant de l'Environnement est un gage de qualité qui implique un savoir-faire et des compétences techniques avérées dans le domaine de la rénovation énergétique.

Etre RGE confère à l'entreprise un avantage commercial indéniable pour :

- Gagner en crédibilité, légitimer ses compétences et asseoir sa réputation d'expert de la rénovation énergétique
- Permettre à ses clients de bénéficier des aides financières à la rénovation
- Augmenter son chiffre d'affaire et élargir son portefeuille clients
- Etre référencée sur le site d'information gouvernemental www.faire.gouv.fr

RÉCAPITULATIF DES TRAVAUX D'ISOLATION ÉLIGIBLES AUX PRIMES CEE ET

1 ISOLATION DES COMBLES

Types de combles	aménagés ou perdus
Parois à isoler	rampants ou plancher combles
Techniques d'isolation	pose de l'isolant en panneau, rouleau ou soufflage
Matériaux isolants autorisés	<ul style="list-style-type: none"> - laine minérale (verre, roche) - polystyrène (PSE, XPS), polyuréthane - isolants réflecteurs alvéolaires - isolants biosourcés (laine/fibre de bois, laine de mouton, ouate de cellulose, chanvre...)
Seuil minimal de résistance thermique pour l'éligibilité prime CEE	R = 6 m ² . K/W : pour les rampants des combles aménagés R = 7 m ² . K/W : pour les combles perdus

Montant de certificats en kWh cumac

Montant en kWh cumac par m ² d'isolant en fonction de la zone climatique			X	Surface d'isolant (m ²)
H1	H2	H3		S
1 700	1 400	900		

2 ISOLATION DES MURS PAR L'INTERIEUR (ITI)

Paroi à isoler	murs de façade
Techniques d'isolation	ITI (Isolation Thermique par l'Intérieur) : panneau doublage collé ou isolant sur ossature métal
Matériaux isolants autorisés	<ul style="list-style-type: none"> - laine minérale (verre, roche) - polystyrène (PSE, XPS), polyuréthane - isolants réflecteurs alvéolaires - isolants biosourcés (laine/fibre de bois, laine de mouton, ouate de cellulose, chanvre, argile expansée...) - verre cellulaire
Seuil minimal de résistance thermique pour l'éligibilité prime CEE	R = 3,7 m ² . K/W

Montant de certificats en kWh cumac

Montant en kWh cumac par m ² d'isolant			X	Surface d'isolant (m ²)
Zone climatique	Energie de chauffage			S
	Electricité	Combustible		
H1	2 400	3 800		
H2	2 000	3 100		
H3	1 300	2 100		

DES SEUILS MINIMUM DE RÉSISTANCE THERMIQUE EXIGÉS

3 ISOLATION DES MURS PAR L'EXTÉRIEUR (ITE)

Parois à isoler	murs de façade	
Techniques d'isolation	ITE (Isolation Thermique par l'Extérieur) : sous enduit ou sous bardage rapporté	
Matériaux isolants autorisés	Isolation sous enduit : - laine de roche - polystyrène expansé (PSE) - mousse résolique - fibre de bois - enduit (minéral ou organique)	Isolation sous bardage : - laine minérale (verre ou roche) - polystyrène (PSE, XPS), polyuréthane - isolants réflecteurs alvéolaires - isolants biosourcés (laine/fibre de bois, laine de mouton, ouate de cellulose, chanvre...)
Seuil minimal de résistance thermique pour l'éligibilité prime CEE	R = 3,7 m ² . K/W	

Montant de certificats en kWh cumac

Montant en kWh cumac par m ² d'isolant			X	Surface d'isolant (m ²)
Zone climatique	Energie de chauffage			S
	Electricité	Combustible		
H1	2 400	3 800		
H2	2 000	3 100		
H3	1 300	2 100		

4 ISOLATION PLANCHERS

Parois à isoler	plancher	
Techniques d'isolation	ITI (Isolation Thermique par l'Intérieur)	
Matériaux isolants autorisés	- laine minérale (verre ou roche) - polystyrène (PSE, XPS), polyuréthane - isolants réflecteurs alvéolaires - isolants biosourcés (laine/fibre de bois, laine de mouton, ouate de cellulose, chanvre...) - verre cellulaire	
Seuil minimal de résistance thermique pour l'éligibilité prime CEE	R = 3 m ² . K/W	

Montant de certificats en kWh cumac

Montant en kWh cumac par m ² d'isolant en fonction de la zone climatique			X	Surface d'isolant (m ²)
H1	H2	H3		S
1 600	1 300	900		

LES AIDES FINANCIÈRES 2021 POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

POUR LES MÊMES TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE,
VOUS POUVEZ CUMULER LES AIDES SUIVANTES :



	MaPrimeRénov'	Écoprêt à taux zéro	Aides de l'Anah	Aides des collectivités locales	Aides des fournisseurs d'énergie
MaPrimeRénov'		✓	✗	✓ avec un écrêtement de MaPrimeRénov'*	✓ avec un écrêtement de MaPrimeRénov'*
Écoprêt à taux zéro	✓		✓	✓	✓
Aides de l'Anah	✗	✓		✓	✗
Aides des collectivités locales	✓ avec un écrêtement de MaPrimeRénov'*	✓	✓		✓
Aides des fournisseurs d'énergie	✓ avec un écrêtement de MaPrimeRénov'*	✓	✗	✓	

✓ : valide ✗ : non valide

A noter que les primes CEE sont cumulables – sous conditions de ressources et selon la nature des travaux avec :

- Le nouveau dispositif « Ma PrimeRénov' »
- La TVA 5,5% sur les travaux d'économie d'énergie
- Les aides des collectivités locales
- Les aides d'Action Logement
- Le Prêt à Taux Zéro (PTZ)

Les CEE concernent exclusivement les résidences principales ou secondaires achevées depuis plus de 2 ans.

* Écrêtement de MaPrimeRénov' de façon à ce que le montant cumulé des aides ne dépasse pas 90 % pour les propriétaires très modestes et 75 % pour les propriétaires modestes.

DÉMARCHES ET ÉTAPES DU PROCESSUS COLLABORATIF ARTISAN/INSTALLATEUR AVEC BPE

OUVERTURE DE COMPTE (pour l'installateur)

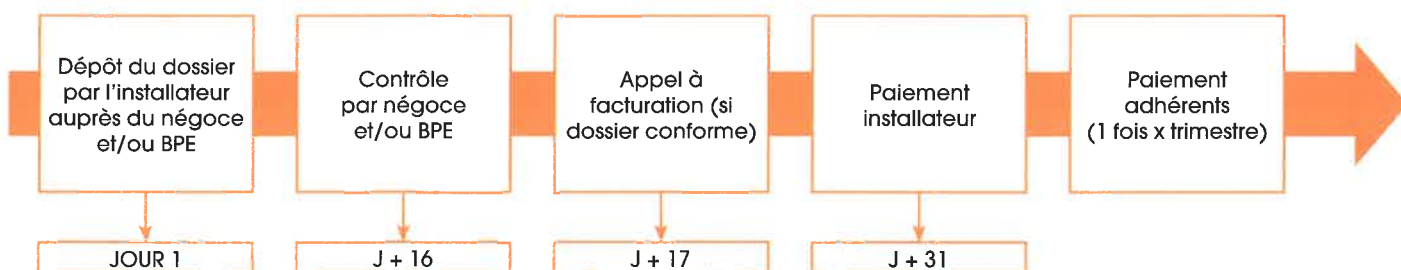
1. Documents à fournir par l'entreprise :

- Liste des documents obligatoires : cf doc processus installateurs (check list) ci-joint
- Protocole d'accord
- Contrat de collaboration

Etape suivante :

- 1- Ouverture de compte après vérification des éléments
- 2- Gestion et suivi du compte par le BPE

2. Dépôts des dossiers de chantier



NOS ENGAGEMENTS : ● Former ● Informer ● Fournisseur d'outils ● Levier financier